



# CERCLE INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION DE LA CREATION

ONG de l'Ecologie et de Développement Durable

Récépissé de Déclaration N° 003/RDD/F35/BAPP du 4 août 1992  
Arrêté N° 00160/A/MINATD/DAP/SDLP/SONG du 22 octobre 2008  
portant agrément du CIPCRE au Statut d'ONG

DIRECTION GENERALE: B.P. 1256 Bafoussam-Cameroun

Tél (237) 694 03 30 42

E-mail : [cipcre\\_dg@cipcre.org](mailto:cipcre_dg@cipcre.org) ; Site web : <http://www.cipcre.org>

## Conseil d'Administration du 24 au 25 mars 2022 au Centre Songhaï à Porto-Novo au Bénin

### Résolutions

Du 24 au 25 mars 2022, s'est tenue au Centre Songhaï à Porto-Novo au Bénin, la session ordinaire annuelle du Conseil d'Administration du Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE).

Sur les huit (8) membres que compte ce Conseil, six (6) membres dont trois (3) du Bénin et trois (3) du Cameroun étaient présents et ont activement participé aux travaux. Un (1) membre du Cameroun et le membre qui représente le Cercle des Ami-e-s du CIPCRE du Nord se sont excusé-e-s en donnant mandat, pour le membre du Cameroun, à un autre membre pour voter en ses lieu et place.

Au terme des délibérations sur les questions inscrites à l'ordre du jour, les Administrateurs ont pris sept (7) résolutions dont la teneur suit :

#### 1 - De l'adoption des documents soumis au CA

Sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par les membres du CA, les documents ci-après ont été adoptés :

- Rapports d'activités et financier 2021 ;
- Plan d'action 2022 assorti du budget de la Direction Générale et du CIPCRE-Cameroun équilibré en recettes et en dépenses à Fcfa 955 052 900 et du CIPCRE-Bénin équilibré en recettes et en dépenses à Fcfa 455 236 923.

#### 2 - De la mise à disposition des membres du CA des rapports de mission des Services d'Appui et de Conseil auprès du CIPCRE

Le CA demande au Directeur Général d'envoyer systématiquement à ses membres les rapports d'accompagnement des Directions Nationales par les Services d'Appui et de Conseil mis à disposition par le partenaire Pain pour le Monde (PPLM). Le Directeur Général doit veiller à faire parvenir aux membres du CA les rapports déjà disponibles.

CIPCRE-Cameroun  
B.P. 1256 Bafoussam  
Tél. : (237) 694 02 14 74  
E-Mail: [cipcre\\_cameroun@cipcre.org](mailto:cipcre_cameroun@cipcre.org)

CIPCRE-Bénin  
B.P. 287, Porto-Novo  
Tél (229) 97 63 77 87  
E-Mail : [cipcre.benin@cipcre.org](mailto:cipcre.benin@cipcre.org)

Bureau de liaison  
B.P. 15059, Yaoundé  
Tél. : (237) 222 23 75 92 ; 699 68 95 14

### **3 - Des félicitations et encouragements au personnel du CIPCRE-Bénin**

Informé des sacrifices consentis par les personnels du CIPCRE-Bénin durant la période de braise que ce Bureau National a traversée en 2020 et 2021, le CA décide de les rencontrer le lundi 28 mars 2022 au siège du CIPCRE-Bénin pour leur présenter de vive voix ses félicitations et ses encouragements.

### **4 - De la ratification des Règlements Intérieurs Nationaux**

Le CA recommande que les Règlements Intérieurs Nationaux soient retravaillés dans le respect de la vision du CIPCRE clairement déclinée dans les Statuts et le Règlement Intérieur Général. Le Directeur Général est chargé d'envoyer, au plus tard le 31 mai, un fil conducteur aux Présidents des AM du Cameroun, du Bénin et du Togo. Chaque AM rédigera son Règlement Intérieur National en tenant compte de ce fil conducteur. Les Règlements Intérieurs Nationaux ainsi retravaillés seront envoyés au Directeur Général au plus tard le 30 septembre pour harmonisation, en relation avec les AM, avant soumission pour ratification au CA qui se tiendra du 23 au 24 mars 2023 à Bafoussam au Cameroun.

### **5 - De l'adoption de l'organigramme du CIPCRE**

Le CA adopte le nouvel organigramme du CIPCRE sous réserve de la prise en compte des amendements, à savoir l'élaboration de trois (3) organigrammes dont l'un pour la Direction Générale et les deux autres pour chacune des deux Directions Nationales. Par ailleurs, les Assemblées des Membres doivent être alignées au niveau des Directions Nationales, avec la matérialisation des liens de synergies entre ces deux instances, et une des flèches pour montrer que l'Assemblée Générale émane des Assemblées des Membres.

Au compte de grands changements dans les nouveaux organigrammes, la Cellule de Communication pour le Développement (2CD) devient la Direction de Capitalisation et de Communication (DCC), le Service Administratif et Financier (SAF) de la Direction Générale devient la Direction Administrative et Financière (DAF) et les Bureaux Administratifs et Financiers des Directions Nationales deviennent des Services Administratifs et Financiers (SAF).

### **6 - De la création du CIPCRE-Togo.**

Conformément à l'article 24 des Statuts et à l'article 17 du Règlement Intérieur Général du CIPCRE, le CA prend acte du processus en cours de la création et de l'ouverture de la Direction Nationale du CIPCRE-Togo. Il félicite l'équipe du Togo et le Directeur Général pour le travail déjà accompli, et encourage le Directeur Général à bien faire le suivi du processus en cours pour obtenir l'autorisation d'installer une représentation du CIPCRE au Togo.

### **7 - De la date de la prochaine session du CA**

La prochaine session du Conseil d'Administration se tiendra du 23 au 24 mars 2023 à Bafoussam au Cameroun

**Fait à Porto-Novo, le 25 mars 2021**  
**Le Président du Conseil d'Administration**



**Mgr Jean-Bosco Ntep**  
**Evêque d'Edéa**